

Département du Finistère

**COMMUNE DE
GUILLIGOMARC'H****NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 10

VOTANTS : 11

Date de mise en ligne : 13/03/2025

Conseil municipal du 11 mars 2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le mardi **onze mars** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 5 mars 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. FOLLIC Alain, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : PERROT Stéphane, MOREL Bruno, BOURBON Christophe, AUBANTON Philippe, GOUDÉDRANCHE Thierry, EZANNO Sandrine, SIMON Florence, BEUVE Céline, STANGUENNEC Francis, formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents : Mesdames LE BOUTER Laëtitia, CHRISTIEN Martine **pouvoir à Alain FOLLIC**, MOREL-LASSALLE Stéphanie.

Mme EZANNO Sandrine a été élue **Secrétaire**.

2025-01 Approbation du COMPTE FINANCIER UNIQUE – CFU 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Guilligomarc'h ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Guilligomarc'h ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil Municipal va délibérer pour la 1^{ère} fois sur ce nouveau document budgétaire exprimant les résultats de l'exécution du budget 2024 et retraçant en dépenses et recettes les prévisions et les réalisations en fonctionnement et investissement ;

Le résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024 est déterminé comme suit :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	A	Prévision budgétaire totale	1 423 090.36 €	704 476.00 €	2 127 566.36 €
	B	Recettes réalisées	987 985.67 €	740 787.69 €	1 728 773.36 €
	C	Restes à réaliser	377 005.00 €	0.00 €	377 005.00 €

Dépenses	D	Autorisation budgétaire totale	1 548 821.49 €	704 476.00 €	2 253 297.49 €
	E	Dépenses réalisées	1 185 963.88 €	530 863.25 €	1 716 827.13 €
	F	Restes à réaliser	176 042.00 €	0.00 €	176 042.00 €
Différence entre les titres et les mandats	G=B-E	Solde des réalisations de l'exercice 2024 (+/-)	-197 978.21 €	209 924.44 €	11 946.23 €
Résultats antérieurs reportés	H	Résultats antérieurs reportés (+/-)	125 731.13 €	0.00 €	125 731.13 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G+H	Excédent/déficit (+/-)	-72 247.08 €	209 924.44 €	137 677.36 €
Différence entre les restes à réaliser	I=C-F	Restes à réaliser (+/-)	200 963.00 €	0.00 €	200 963.00 €
Résultat cumulé avec RAR	G+H+I	Excédent/déficit	128 715.92 €	209 924.44 €	338 640.36 €

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de Guilligomarc'h à la majorité des suffrages exprimés : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Guilligomarc'h,

- DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe à la délibération 2025-01 – affectation du résultat

Après s'être fait présenter le **Compte Financier Unique 2024**, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de **l'exercice 2024**, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	209 924.44
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter	
*= A.+ B. hors restes à réaliser	209 924.44
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	-72 247.08
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	200 963.00
Besoin de financement	
Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	209 924.44
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	209 924.44
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

2025-02 Café commerce multiservice : attribution des marchés de travaux

Le Maire fait part à l'assemblée du résultat de l'appel d'offres dans le cadre de marchés à procédure adaptée pour les travaux de rénovation d'un bâtiment en café commerce multiservice et son logement de fonction.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 novembre 2024 pour prendre connaissance du résultat de la consultation lancée le 17 septembre 2024 et de l'analyse de l'économiste de la construction, Armor Economie. Les lots 3, 5 et 6 ont été déclarés infructueux et relancés le 15 novembre 2024. La commission s'est à nouveau réunie le 13 janvier 2025.

Le Maire présente les décisions prises lors des différentes commissions. Il propose de retenir les candidatures des offres conformes, économiquement les mieux-disantes et présentant les meilleures prestations techniques. Elles se résument ainsi :

Lots	Etp	
LOT 1- Gros-œuvre - démolitions – désamiantage – travaux divers	ADR Construction Cléguer 56	128 401.29 €
LOT 2- Charpente	Gwenaël LE PENNEC Clohars-Carnoët 29	9 100.41 €
LOT 3- Couvertures ardoise	LE GAL Lanester 56	13 108.45 €
LOT 4- Menuiseries extérieures	Les Menuisiers Bretons Berné 56	36 311.42 €
LOT 5- Serrurerie	Metallerie Stabrowski Briec 29	8 734.93 €
<i>LOT 6- Cloisons sèches - Isolations</i>	<i>LOT RELANCE</i>	
LOT 7- Menuiseries intérieures bois – agencement - devanture	Gwenaël LE PENNEC Clohars-Carnoët 29	27 656.75 €
LOT 8- Revêtements des sols - muraux	Sols de Cornouaille Quimper 29	25 014.04 €
LOT 9- Peinture	Armor Peinture Hennebont 56	16 407.57 €
LOT 10- Chauffage- ventilation - plomberie – sanitaires	Aquathis Briec 29	58 507.59 €
<i>LOT 11- Electricité</i>	<i>LOT NON ATTRIBUE</i>	
TOTAL travaux 9 lots sur 11		323 242.45 €

La commission a décidé de classer sans suite les offres des lots 6 et 11. Le lot 6 – cloisons sèches isolations est relancé car les prestations demandées ont été redéfinies (matériaux biosourcés). Le lot 11 reste également à attribuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **VALIDE** le choix de la commission d'appel d'offres pour un montant de **323 242.45 € H.T** comprenant les prestations supplémentaires, hors lots 6 et 11,
- ◆ **AUTORISE le Maire à signer les marchés** pour les lots et montants indiqués ci-dessus ainsi que ceux des lots 6 et 11 après consultation et avis de la commission, et prendre toutes les décisions nécessaires pour l'ensemble des marchés de travaux du café commerce multiservice et son logement,

◆ **DONNE MANDAT au Maire pour signer tout autre document** nécessaire à la mise en œuvre du projet,

◆ **DIT que des subventions ont été accordées ou des accords de principe donnés par :**

- Etat DETR – Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux
- Etat DSIL – Dotation de Soutien à l’Investissement Local
- Région « Bien vivre partout en Bretagne »
- Département « pacte Finistère 2030 »
- Quimperlé Communauté : Fonds de concours pour l’audit énergétique, Fonds de Concours Commerce.

2025-03 Ouverture d’un budget annexe pour la création d’un lotissement communal dans la zone du Bel-Air

Par délibération du 15 octobre 2024 les élus de Guilligomarc’h ont approuvé la création d’un lotissement communal sur la parcelle cadastrée ZK n° 6 dont la commune est propriétaire.

Dans cet objectif, il est nécessaire de créer un budget annexe à celui de la commune. En effet toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des personnes privées, et de ce fait, sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie l’individualisation dans un budget annexe spécifique. Cela permet également de ne pas bouleverser l’économie du budget de la collectivité et d’individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

L’instruction budgétaire M57 prévoit spécifiquement les conditions de cette individualisation, et en particulier la tenue d’une comptabilité de stocks, destinée à suivre les opérations d’acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés. Ces terrains destinés à la vente ne doivent pas être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. La comptabilité de stock qui sera tenue pour ce lotissement est celle de l’inventaire intermittent.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d’aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA.

Dès lors que l’opération de lotissement sera terminée, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats de fonctionnement ou d’investissement, s’il y a lieu d’en constater. Après la clôture constatée, des opérations comptables devront être réalisées pour faire remonter dans l’inventaire de la commune l’ensemble des parties publiques du lotissement (équipements et VRD).

Le budget annexe du lotissement de la zone du Bel-Air retracera toutes les écritures comptables associées à cette opération d’aménagement et de vente de lots à bâtir, y compris celles déjà engagées et comptabilisées sur le budget principal de la commune telle que la dépense d’acquisition du terrain.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l’instruction M 57,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- autorise la **création** au 1^{er} janvier 2025 d’un **budget annexe** « **Lotissement du Bel-Air** » afin de retracer toutes les opérations relatives à l’opération,
- opte pour l’assujettissement de ce budget annexe à la TVA,

- précise que le prix de cession sera défini ultérieurement par délibération,
- décide que les **équipements communs d'infrastructure (voirie, éclairage public, réseaux d'eau et d'assainissement), intégrés dans le budget annexe « Lotissement du Bel-Air » seront transférés à la commune à l'achèvement des travaux,**
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

2025-04 Chapelle ND de la Clarté – Saint-Eloi
Avenant marché de maîtrise d'œuvre Atelier ATLAS

Le Maire informe l'assemblée que la modification de la nature des travaux de restauration de la chapelle Notre-Dame de la Clarté de Saint-Eloi et le retard cumulé des entreprises ont généré une prolongation du délai d'intervention de la maîtrise d'œuvre de 4 mois.

Le Maire présente la mise à jour des honoraires de maîtrise d'œuvre de l'Atelier ATLAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 8 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS :

- **DONNE SON ACCORD** à l'offre de la **SAS Atelier ATLAS** – 12 Allée de Kernisy – 29000 Quimper pour un supplément d'honoraires de maîtrise d'œuvre d'un montant de **6 204.66 € H.T.**
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au **marché de maîtrise d'œuvre** à intervenir ainsi que tout autre document utile se rapportant à cette mission.

2025-05 Chapelle ND de la Clarté – Saint-Eloi
Panneaux d'exposition
Concours financier Les Amis de la chapelle ND de la Clarté de Saint-Eloi

Le Maire présente à l'assemblée les coûts liés à la confection de panneaux d'exposition en vue de la transmission de la mémoire du chantier de restauration de la chapelle Notre-Dame de la Clarté à Saint-Eloi. Ces supports de présentation rassemblant tous les dessins du chantier assortis de textes explicatifs seront disposés dans les deux niches restaurées.

Il indique ensuite que l'Association Les Amis de la Chapelle Notre-Dame de la Clarté à Saint-Eloi qui accompagne la commune depuis le départ dans ces travaux, propose une participation sur ces dépenses à hauteur de 2 000 €.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** le devis lié à la mise en œuvre de deux **panneaux d'exposition** pour un montant de **2 250 € HT,**
- **ACCEPTTE l'offre de concours financier de 2 000 € de l'Association « Les Amis de la Chapelle Notre-Dame de la Clarté à Saint-Eloi »** pour ces dépenses,

- AUTORISE le Maire à signer la **convention de partenariat** relative aux engagements des deux parties, commune et association.

Questions diverses : néant.

Commune de Guilligomarc'h
Signatures

Conseil municipal du 11 MARS 2025

La Secrétaire de séance,
Sandrine EZANNO



Le Maire,
Alain FOLLIC



**Les délibérations
sont consultables
sur le site Internet
de la commune
www.guilligomarch.com**

Commune de Guilligomarc'h				
Table chronologique des délibérations				
Conseil municipal du 11 mars 2025				
11 03 2025	2021-01	Approbation du compte financier unique CFU 2024 et affectation des résultats	approuvé	Page 2025/ 305R
11 03 2025	2025-02	Attribution des marchés de travaux du commerce multiservice et son logement	approuvé	Page 2025 / 306R
11 03 2025	2025-03	Ouverture d'un budget annexe pour la création du lotissement de la zone du Bel-Air	approuvé	Page 2025 / 306V
11 03 2025	2025-04	CHAPELLE St-Eloi : avenant au marché de maîtrise d'œuvre	approuvé	Page 2025 / 307R
11 03 2025	202-05	Panneaux d'exposition et concours financier Association Les Amis de la Chapelle ND Clarté à Saint-Eloi	approuvé	Page 2025 / 307R
11 03 2025		Questions diverses	néant	Page 2025 / 307V

Commune de Guilligomarc'h
Feuille d'émargement des conseillers municipaux

Conseil municipal du 11 mars 2025

	Fonction	Civ	Prénom	NOM	Signature
1	Maire	M.	Alain	FOLLIC	
2	1 ^{er} adjoint	M.	Stéphane	PERROT	
3	2 ^{ème} adjoint	M.	Bruno	MOREL	
4	3 ^{ème} Adjointe	Mme	Sandrine	EZANNO	Secrétaire de séance
5	Conseiller municipal	M.	Christophe	BOURBON	
6	Conseiller municipal	M.	Philippe	AUBANTON	
7	Conseiller municipal	M.	Thierry	GOUDÉDRANCHE	
8	Conseillère municipale	Mme	Florence	SIMON	
9	Conseillère municipale	Mme	Laëtitia	LE BOUTER	absente excusée
10	Conseillère municipale	Mme	Martine	CHRISTIEN	absente POUVOIR à M. Alain FOLLIC
11	Conseillère municipale	Mme	Céline	BEUVE/PIERRE	
12	Conseiller municipal	M.	Francis	STANGUENNEC	
13	Conseillère municipale	Mme	Stéphanie	MOREL-LASSALLE	absente excusée